

CE DE L'AGRICULTURE.

TERRITOIRE

D U

RUANDA - URUNDI

N° 3563 / Agri/Café

OBJET:

Marchés contrôlés.

Usumbura, le 18 juillet 1947.

RUHENERI



22790

Copies
M. le Gouverneur
M. le Directeur des Finances
M. le Directeur des P.T.T.
M. le Directeur de la Sécurité publique
M. le Directeur de l'Instruction publique
M. le Directeur de l'Administration publique
M. le Directeur de l'Administration fiscale

Monsieur le Résident,

6/1/Agri. Café
31.7.47

Monsieur l'Administrateur Territorial (TOUS),

J'ai l'honneur de vous signaler que depuis quelques jours je reçois de différents côtés des plaintes visant l'organisation déficiente des marchés, particulièrement en ce qui concerne le contrôle du degré d'humidité.

Dans sa lettre du 17 juillet 1947 l'Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi m'informe que "les cafés provenant des marchés contrôlés de Kitega et Mwaro présentent GÉNÉRALEMENT un degré d'humidité assez considérable; certains d'entre eux dépassent les 20 % d'humidité".

L'OCIRU par ailleurs a dû saisir plusieurs lots de cafés contrôlés provenant du Ruanda et de l'Urundi.

Ces faits sont éminemment préjudiciables à toutes les dispositions basées sur le produit sain devant provenir des marchés contrôlés et à l'application équitable des sanctions pour les cafés humides.

En conséquence, je vous prie de prendre immédiatement toutes les mesures qui s'imposent en vue d'application plus stricte de mes instructions en matière.

Le Gouverneur a.i., L.LARDINOIS,

Commissaire Provincial.

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I .